



**Ministre de l'Agriculture, de
l'Agroalimentaire et de la Forêt**

Porte-parole du Gouvernement

Paris, le vendredi 11 septembre 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

Un cas de fièvre catarrhale ovine détecté dans l'Allier

La Direction départementale de la protection des populations du département de l'Allier a récemment suspecté un cas de fièvre catarrhale ovine (FCO) dans un élevage d'ovins et de bovins de l'Allier. Des prélèvements pour analyse ont été immédiatement réalisés sur l'animal malade.

La confirmation formelle du foyer de FCO a été établie ce matin par résultat positif de l'analyse et isolement viral par le laboratoire national de référence de l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses). Il s'agit d'un cas de FCO à sérotype 8.

D'ores et déjà, le Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a décidé de mettre en place des mesures afin de prévenir tout risque éventuel de propagation de la maladie : l'élevage a été placé sous surveillance renforcée et les mouvements d'animaux ont été bloqués au sein de l'exploitation. De plus, par arrêté préfectoral, une zone de protection et de surveillance de 150 km de diamètre autour de l'élevage concerné a été définie. Dans cette zone et en conformité avec la réglementation européenne, des mesures de gestion sont appliquées : restriction des mouvements d'animaux, interdiction de regroupement, surveillance active, etc.

Stéphane Le Foll a demandé au Directeur général de l'alimentation de réunir en urgence le Comité national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale lundi 14 septembre afin d'échanger avec les représentants des filières d'élevage et l'ensemble des autorités sanitaires sur les mesures de gestion et de débattre de la stratégie vaccinale à mettre en place.

Le Ministre rencontrera les responsables nationaux des filières d'élevage jeudi 17 septembre afin de discuter des mesures financières à mettre en place pour accompagner les éleveurs impactés. Le Ministre prendra également contact avec les Commissaires européens à la santé et à l'agriculture dès le début de la semaine prochaine afin de les informer de la situation sanitaire et des mesures de gestion mises en œuvre par la France.

Pour rappel, la FCO est une maladie virale, transmise par des moucheron piqueurs. Les espèces sensibles à la FCO sont les ruminants domestiques (ovins, bovins, caprins) et sauvages. La France continentale était indemne de FCO depuis décembre 2012. Le sérotype 8 ne circule plus depuis 2010 en France, et n'a été notifié dans aucune région du monde depuis 2011.

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS
www.agriculture.gouv.fr - www.alimentation.gouv.fr

 @Min_Agriculture



**Ministre de l'Agriculture, de
l'Agroalimentaire et de la Forêt**

Porte-parole du Gouvernement

Cette maladie est strictement animale : elle n'est pas transmissible à l'homme et elle n'affecte pas la qualité des denrées (viandes, lait, etc). Elle ne représente donc un danger ni pour les citoyens, ni pour les consommateurs.

La rapidité de mise en œuvre des mesures de gestion est une condition indispensable pour limiter les conséquences de la maladie, notamment à l'export. Stéphane Le Foll réaffirme la mobilisation totale de l'Etat et de ses services aux côtés des professionnels.

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS
www.agriculture.gouv.fr - www.alimentation.gouv.fr

 @Min_Agriculture